

Groupe associatif Handy'Up

4, Rue Isle de Beauchaine
BP 60105
70002 VESOUL Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe Associatif Handy'Up relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les deux premières notes des faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels (page 8) concernant le passage du résultat comptable au résultat effectif et au résultat administratif. Les principaux traitements y sont détaillés. L'excédent au compte de résultat et au bilan est justifié.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les concours publics et les subventions d'exploitation

Nous attirons votre attention sur le point exposé dans la partie 4 des faits caractéristiques de l'exercice en page « Complément d'information relatif au bilan » en page 4 de l'annexe des comptes annuels, concernant les informations sur les montants des concours publics et les subventions octroyés dans l'exercice. Votre association reçoit des financements publics. S'agissant des principaux financements de la structure, nous avons examiné les procédures en vigueur dans l'association pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier les données avec les conventions reçues.

Provision pour risques et charges

Comme décrit dans la page 18 de l'annexe, votre association constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir certains risques. Nos travaux ont consisté à analyser les

processus en place pour identifier et évaluer les risques ainsi qu'à examiner des données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des dépréciations et des provisions. L'association a notamment constitué une provision pour travaux de 838 000 € sur l'exercice, concernant les travaux de l'EANM Les Grillons, suite à la hausse du coût du projet. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données, à obtenir le montant total de l'opération auprès du propriétaire et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites* par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Remiremont,
Le 14 Juin 2023

CFGS AUDIT



Cécilia MOUGEL
Commissaire aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de l'Est



Anne-Christine FRERE
Commissaire aux comptes associée
Inscrite à la Compagnie Régionale de l'Est

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Ecart N/N-1 Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement	26 004	26 004			
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques...	498 144	366 258	131 886	111 091	20 795 18.72
	Immobilisations incorporelles en cours	15 603		15 603		15 603
	Avances et acomptes	13 203		13 203	3 121	10 082 323.05
	Immobilisations corporelles					
	Terrains	4 347 855	1 105 075	3 242 780	3 388 072	145 293 4.29
	Constructions	60 347 651	35 544 782	24 802 869	26 492 925	1 690 056 6.38
	Installations techniques Matériel et outillage	22 751 925	18 097 236	4 654 689	4 854 246	199 557 4.11
	Immobilisations corporelles en cours	1 379 561		1 379 561	355 437	1 024 123 288.13
	Avances et acomptes	95 987		95 987	134 253	38 266 28.50
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
	Immobilisations financières (1)					
	Participations et Créances rattachées	42 123		42 123	42 123	
	Autres titres immobilisés	500 117		500 117	506 857	6 740 1.33
Prêts	634 711		634 711	546 402	88 310 16.16	
Autres	82 849		82 849	77 705	5 144 6.62	
Total I	90 735 733	55 139 355	35 596 378	36 512 233	915 855 2.51	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
		2 138 754	681 178	1 457 576	1 219 655	237 921
	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 674 214	104 759	4 569 455	5 545 878	976 423 17.61
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	2 105 241	42 882	2 062 358	2 183 120	120 761 5.53
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	27 877 641		27 877 641	24 795 202	3 082 439 12.43	
Charges constatées d'avance (2)	286 195		286 195	305 675	19 480 6.37	
Total II	37 082 045	828 820	36 253 225	34 049 529	2 203 696 6.47	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	127 817 778	55 968 175	71 849 603	70 561 762	1 287 841 1.83	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF



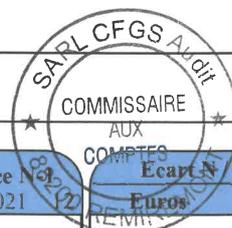
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	61 529		61 529			
	Fonds propres complémentaires	3 000 904		3 000 904			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	369		369			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	24 673 548		23 316 109	1 357 438	5.82	
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	19 809 461		18 452 022	1 357 438	7.36	
	Autres						
Report à nouveau	616 391		1 126 713	510 323	45.29		
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	33 590		100 419	134 009	133.45		
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	462 091		847 116	385 025	45.45		
<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	455 210			455 210			
Situation nette (sous total)	28 814 831		28 352 740	462 091	1.63		
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	5 336 317		4 964 232	372 085	7.50		
Provisions réglementées	2 276 731		2 231 690	45 041	2.02		
Total I	36 427 879		35 548 663	879 216	2.47		
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	4 657 322		5 083 266	425 944	8.38	
Total II	4 657 322		5 083 266	425 944	8.38		
PROVISIONS	Provisions pour risques	276 500		84 900	191 600	225.68	
	Provisions pour charges	5 083 635		4 363 803	719 832	16.50	
	Total III	5 360 135		4 448 703	911 432	20.49	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 763 958		14 695 505	1 931 547	13.14	
	Emprunts et dettes financières diverses	5 418		5 418			
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 777 488		2 431 513	345 975	14.23	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	7 968 580		6 913 715	1 054 865	15.26	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	631 813		293 558	338 256	115.23	
	Autres dettes	425 223		433 988	8 766	2.02	
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	831 787		707 434	124 353	17.58	
Total IV	25 404 267		25 481 131	76 863	0.30		
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	71 849 693		70 561 762	1 287 931	1.83		

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

10 917 897	12 676 228
14 486 370	12 804 903
30 034	8 047

COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N - N-1	
	31/12/2022	31/12/2021	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	12 110	14 000	1 890	13.50
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	47 072	63 355	16 283	25.70
Ventes de dons en nature				
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>				
Ventes de prestations de service	19 760 615	18 459 984	1 300 631	7.05
Parrainages				
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	43 919 211	41 587 655	2 331 556	5.61
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	18 435	32 138	13 703	42.64
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	841 745	1 429 919	588 174	41.13
Utilisations des fonds dédiés	1 540 431	2 827 819	1 287 389	45.53
Autres produits	792 514	540 721	251 793	46.57
Total I	66 932 133	64 955 592	1 976 541	3.04
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	46 619	32 781	13 838	42.21
Variation de stock		42 067	42 067	100.00
Autres achats et charges externes	15 164 393	14 192 239	972 154	6.85
Aides financières	101 350		101 350	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 070 401	2 172 176	101 775	4.69
Salaires et traitements	31 454 521	29 378 955	2 075 567	7.06
Charges sociales	11 736 118	10 945 473	790 645	7.22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 849 326	3 742 322	107 004	2.86
Dotations aux provisions	1 144 050	349 172	794 878	227.65
Reports en fonds dédiés	1 116 368	3 198 122	2 081 754	65.09
Autres charges	39 979	16 435	23 545	143.26
Total II	66 723 127	64 069 742	2 653 385	4.14
I - Résultat d'exploitation (I-II)	209 006	885 850	676 844	76.41

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

16 727 51 991
55 616- 92 189-

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
	12	12	Compte Euros	%
Produits financiers				
De participation		1	1	100.00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	82 635	55 341	27 294	49.32
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	82 635	55 342	27 293	49.32
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	390 018	440 681	50 663	11.50
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	390 018	440 681	50 663	11.50
2. Résultat financier (III-IV)	307 383	385 339	77 956	20.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	98 377	500 511	598 888	119.66
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	2 542	12 210	9 667	79.18
Sur opérations en capital	1 132 084	378 385	753 699	199.19
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	545 269	28 344	516 925	NS
Total V	1 679 895	418 939	1 260 956	300.99
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	128 683	12 921	115 763	895.94
Sur opérations en capital	643 008		643 008	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	338 153	54 927	283 226	515.64
Total VI	1 109 845	67 848	1 041 997	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	570 050	351 091	218 959	62.37
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 583	4 487	5 096	113.57
Total des produits (I+III+V)	68 694 663	65 429 874	3 264 790	4.99
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	68 232 572	64 582 758	3 649 814	5.65
5. EXCEDENT OU DEFICIT	462 091	847 116	385 025	45.45
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>455 210</i>		<i>455 210</i>	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 71 849 602.89 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 66 932 133.07 Euros et dégageant un excédent de 462 090.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association Handy'UP est issue de la fusion de l'Adapei de Haute-Saône et de l'Agei. Les deux identités, Adapei de Haute-Saône et Agei, perdurent dans leurs champs d'actions respectifs.

L'association a pour objet :

- de poursuivre auprès des pouvoirs publics, des autorités et divers organismes, la défense du point de vue matériel et moral des intérêts généraux des personnes en situation de handicap, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale

- d'apporter aux familles le soutien indispensable, de développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et les amener à participer activement à la vie associative

- de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique ou intellectuel des personnes en situation de handicap, notamment par l'éducation, l'accompagnement, la formation, la mise au travail, l'insertion sociale et professionnelle et l'organisation de leurs loisirs

- de développer dans le cadre de la mise au travail et de l'insertion toute activité de production ou de sous-traitance, mises à disposition de personnel, conformes aux objectifs des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des entreprises Adaptées (EA) ainsi que toutes les autres activités qui seraient prévues dans l'avenir par la loi pour l'aide aux personnes en situation de handicap, de susciter en tant que de besoin la création de telles structures.

- d'établir les concertations et/ou coopératives avec d'autres Associations affiliées ou non à l'Unapei, des organismes divers et des établissements d'enseignement qui ouvrent en faveur des personnes handicapées quelle que soit la nature du handicap.

Pour ce faire, elle peut agir :

- en créant elle-même des établissements ou services dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires, conformément aux schémas, plans et programmations définis au plan national, régional et départemental

- en se mobilisant pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille.

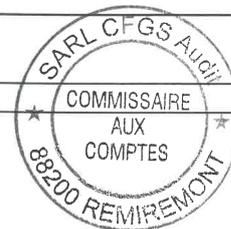
L'association dispose de 33 597 675€ de produits de tarification et emploie 994 personnes en 2022.

L'association dispose des établissements suivants :

Pôles Enfances:

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



- IME Hericourt
- EME BEL Aubepin Heric.
- SESSAD Hericourt
- IME Gray
- EME Arc en Ciel Gray
- SESSAD Gray
- IME Luxeuil
- EME AIR et LUMIERE Luxeuil
- SESSAD Luxeuil
- EMA
- MAS Lure

ESAT BPAS:

- ESAT BPAS Vesoul
- ESAT BPAS Arc les Gray
- ESAT BPAS Hericourt
- ESAT BPAS St Sauveur
- ESAT BPAS Gevigney
- ESAT BPAS Bezouotte

ESAT BPAC:

- ESAT BAPC Vesoul
- ESAT BAPC Arc les Gray
- ESAT BAPC Hericourt
- ESAT BAPC St Sauveur
- ESAT BAPC Gevigney
- ESAT BPAC Bezouotte

Entreprise adaptée:

- EA- Blanchisserie
- EA- Couture
- EA- Soudure

Secteur Handicap Adulte:

- Foyer Hébergement Vesoul
- Foyer Hébergement Gevigney
- Foyer de vie Vesoul
- Foyer de vie Lure
- Habitat autonome- HAA
- Accueil de jour Lure+Vesoul
- SATP
- Service accueil en EHPAD-SAE
- Foyer de vie Reneve
- Foyer Hébergement Bezouotte

Activités associatives

Siège social

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1) Passage du résultat comptable au résultat administratif

Le résultat comptable de l'Association au 31/12/2022 s'élève à 462 091 €, +/- corrigé des reprises des résultats antérieurs reportés au financement de l'exercice 2022 d'un montant de 68 508 €, = le résultat effectif (selon la définition du règlement ANC 2109-04) s'élève à 530 599 €.

Dont un excédent de 917 300 € sous gestion propre.

Dont un déficit de 386 701 € sous gestion contrôlée.

Quant au résultat administratif, il s'élève à 851 290 €, y compris le résultat propre des activités associatives.

2) Financement de projets par des réserves de compensation

Plusieurs projets ont été financés par la réserve de compensation (et non par la Dotation Globale ou par une reprise de fonds dédiés).

Cela signifie que les charges correspondantes ne sont pas directement compensées par un produit au compte de résultat, mais sont compensées au bilan et au compte administratif par une imputation sur la réserve de compensation.

Le passage d'un excédent de 462 091 € au compte de résultat, à un excédent de 530 599 € au bilan, s'effectue par l'intégration, au financement des actions, d'excédents antérieurs pour un montant de 68 508 €.

Par ailleurs, le passage des résultats comptables aux résultats administratifs comprend les principaux traitements suivants :

-La variation de la provision congés payés CDI a été neutralisée dans les comptes administratifs pour 282 264 €.

-La variation de la provision pour indemnité retraite a été neutralisée dans les comptes administratifs pour 38 426 €.

Ne sont pas concernés par ces neutralisations les ESAT BAPC et l'EA.

3) Informations sur les produits d'exploitation

Les principaux produits d'exploitation sont les suivants :

- produits de la tarification : 33 598 K€ contre 31 741 K€ en 2021 (contre 32 445 K€ en 2020)

. ARS : 18 953 K€

. CD70 : 10 284 K€

. CD21 : 4 361 K€

- ventes et prestations de services hors opérations brioches : 19 761 K€ contre 18 461

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



K€ en 2021 (contre 16 583 K€ en 2020)

- ventes liées à l'opération brioches : 47 K€ contre 62 K€ en 2021, en 2020 suspension de l'opération liée à la pandémie COVID-19
- compléments de rémunération ESAT et aides aux postes EA : 10 000 K€ contre 9 550 K€ en 2021 (contre 9 596 K€ en 2020)

4) Informations sur les montants des concours publics et les subventions octroyés dans l'exercice :

Les produits de la tarification octroyés au cours de l'année se portent 33 598 K€ et proviennent des autorités administratives suivantes :

- ° 18 953 K€ pour l'Assurance maladie, dont 11343 € ONDAM et 7 610 € pour l'ARS.
- ° 10 284 K€ pour le CD70
- ° 4 361 K€ pour le CD21

Les subventions d'investissements octroyées au cours de l'année se portent à 985 K€ et proviennent des autorités administratives suivantes :

- ° DREETS pour 43 K€
- ° ARS pour 492 K€
- ° REGION pour 223 K€
- ° CD70 pour 1 K€
- ° Autres pour 226 K€

Les subventions d'exploitation enregistrées au cours de l'année se portent à 10 316 K€ et proviennent des autorités administratives suivantes :

- ° ASP DREETS DIRECTTE 10 069 K€
- ° ATIH 10 K€
- ° DHI 48 K€
- ° ARS 141 K€
- ° CONSORTIUM FATEA 4 K€
- ° Mairie 7 K€
- ° TA 7 K€
- ° UDAF 1 K€
- ° Autres 33 K€

5) Informations sur les cotisations

La méthode de comptabilisation retenue pour les cotisations est la comptabilisation de cette dernière au moment de son encaissement.

Les cotisations 2022 s'élèvent à 12K€ dont :
12 K€ avec contrepartie (droit de vote accordé)
0 K€ sans contrepartie.

6) Faits significatifs concernant les établissements de l'association

6.1/ Produits financiers et provision réglementée sur produits financiers

Les produits financiers générés par la gestion centralisée de la trésorerie ont représenté 62 K€, (contre 41K€ en 2021, 41 K€ en 2020, 42 K€ en 2019) après déduction de 9.7 K€ d'impôts société sur les produits financiers.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Conformément au décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 (intégré à l'article 814095 du Code de l'Action Sociale et de la Famille), une provision réglementée de 32 K€ en 2021, 24 K€ en 2020, 31 K€ en 2019) destinée à améliorer la section d'investissements, a été constituée en contrepartie des produits financiers sur les budgets qui relèvent de la tarification (secteurs ONDAM, DSSP, ESAT BPAS et Siège). Pour les établissements relevant de la gestion propre, les produits financiers ont contribué à améliorer leur résultat à hauteur de 17 k€.

6.2/ CPOM CD 70

Le premier CPOM a été contractualisé auprès du CD70 le 13/02/2020 pour une durée de cinq ans à compter du 01/01/2020.

Il a été signé sur la base du budget global de 2019.

Le budget global s'entend par le montant des produits de tarifications du budget exécutoire 2019, année de référence, soit la somme de 8 479 607€ pour 2020. Ce montant sera revu en fonction du taux directeur voté chaque année par l'Assemblée Départementale.

6.3/ CPOM CD 21

Le premier CPOM a été contractualisé auprès du CD21 le 15/01/2020 pour une durée de cinq ans à compter du 01/01/2020.

Il a été signé sur la base du budget global base 0 pour 2020 pour un montant de 4 998 281€. Le financement par le département de la Côte d'Or des établissements et services accueillant des personnes handicapées est mis en œuvre sous la forme d'une dotation financière globale annuelle égale aux dépenses afférentes aux résidents de la Côte d'Or bénéficiaires de l'aide sociale. Cette DGC sera revalorisée annuellement selon le taux d'augmentation voté par l'Assemblée départementale.

6.4/ CPOM ARS

Le CPOM ARS a été renouvelé le 13/09/2021, pour une durée de cinq ans à compter du 01/01/2021.

Il a été signé sur la base du budget global 2020 avec octroi de moyens supplémentaires CNR qui complètent des fonds dédiés existants pour l'exécution du CPOM sur les cinq ans.

6.5/ CPOM EA

Le CPOM EA a été signé avec la DREETS en 2021 pour une durée de cinq ans à compter du 01/01/2021.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et du règlement ANC 2019-04 spécifique aux gestionnaires d'ESSMS.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de la méthode valorisation des stocks de l'ESAT de Vesoul. Ces stocks sont maintenant valorisés au coût d'achat moyen pondéré par article.

Informations générales complémentaires

1) Informations à caractère fiscal

Le Groupe Handy'Up est assujéti à la TVA sur option, sur les activités production des ESAT et sur l'Entreprise Adaptée. Les autres activités ne sont pas assujétiées à la TVA.

2/Informations concernant les ESAT

Les résultats des ESAT Production servent à renouveler ou à acquérir des outils de production (investissements). Ils doivent également permettre, de développer de nouvelles activités, de s'adapter aux besoins liés aux évolutions des personnes accueillies (conditions de travail) et à l'évolution des marchés (production, qualité, nouvelles technologies.)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	26 004	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	415 882	128 109
Terrains	4 480 936		134 218
Constructions sur sol propre	39 398 448		374 998
Constructions sur sol d'autrui	1 005 211		
Installations générales agencements aménagements des constructions	20 366 465		390 271
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 704 726		931 920
Installations générales agencements aménagements divers	189 418		12 023
Matériel de transport	847 378		13 741
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 105 774		267 101
Emballages récupérables et divers	29 213		1 018
Immobilisations corporelles en cours	355 437		1 761 201
Avances et acomptes	134 253		11 870
	TOTAL	87 617 259	3 898 360
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	42 123		
Autres titres immobilisés	506 857		500 000
Prêts, autres immobilisations financières	624 107		115 883
	TOTAL	1 173 087	615 883
	TOTAL GENERAL	89 232 232	4 642 352

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			26 004	26 004
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		17 042	526 949	526 949
Terrains			267 299	4 347 855	4 347 855
Constructions sur sol propre			673 046	39 100 400	39 100 400
Constructions sur sol d'autrui				1 005 211	1 005 211
Installations générales agencements aménagements constr.			514 696	20 242 040	20 242 040
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			171 784	18 464 862	18 464 862
Installations générales agencements aménagements divers				201 440	201 440
Matériel de transport			61 963	799 156	799 156
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			115 621	3 257 254	3 257 254
Emballages récupérables et divers			1 018	29 213	29 213
Immobilisations corporelles en cours			737 077	1 379 561	1 379 561
Avances et acomptes			50 136	95 987	95 987
	TOTAL		2 592 640	88 922 979	88 922 979
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				42 123	42 123
Autres titres immobilisés			506 740	500 117	500 117
Prêts, autres immobilisations financières			22 429	717 560	717 560
	TOTAL		529 169	1 259 801	1 259 801
	TOTAL GENERAL		3 138 851	90 735 733	90 735 733

Le tableau des immobilisations traduit les mouvements des comptes d'immobilisations.
Les acquisitions ne sont donc pas corrigées des virements de postes à postes.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	26 004			26 004
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	301 670	64 622	35	366 258
Terrains		1 092 863	91 862	79 650	1 105 075
Constructions sur sol propre		20 648 507	1 356 323	365 988	21 638 842
Constructions sur sol d'autrui		947 084	10 394		957 478
Installations générales agencements aménagements constr.		12 331 608	1 065 218	448 364	12 948 462
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		13 664 890	1 023 940	136 419	14 552 411
Installations générales agencements aménagements divers		100 562	19 161		119 723
Matériel de transport		798 781	32 044	61 963	768 862
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 442 866	203 285	8 474	2 637 678
Emballages récupérables et divers		15 164	3 399	0	18 563
	TOTAL	52 042 325	3 805 626	1 100 858	54 747 093
	TOTAL GENERAL	52 369 999	3 870 248	1 100 893	55 139 355

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	64 622				
Terrains	91 862				
Constructions sur sol propre	1 356 323				
Constructions sur sol d'autrui	10 394				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 065 218				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 023 940				
Instal.générales agenc.aménag.divers	19 161				
Matériel de transport	32 044				
Matériel de bureau informatique mobilier	203 285				
Emballages récupérables et divers	3 399				
TOTAL	3 805 626				
TOTAL GENERAL	3 870 248				

Comme l'état des immobilisations, l'état des amortissements reflète les flux comptables. Les transferts de postes à postes et les corrections comptables ne sont pas retraités des dotations.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 062 433				3 062 433
Fonds propres avec droit de reprise	369				369
Ecart de réévaluation					
Réserves	23 316 109	1 357 438		0-	24 673 548
Report à nouveau	1 126 713	510 322-			616 391
Excédent ou déficit de l'exercice	847 116	847 116-	462 091		462 091
Situation nette	28 352 740		462 091	0	28 814 831
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	4 964 232		1 253 034	880 949	5 336 317
Provisions réglementées	2 231 690		51 525	6 485	2 276 731
TOTAL I	35 548 663		1 766 650	887 434	36 427 879

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS		UTILISATIONS		TRANSFERTS		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés *	Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	4 558 592		1 524 332		777 166		3 811 425	91 267	3 811 425	91 267
FD Formation	102 851		25 200		30 000		107 651		107 651	
FD ctts génération	74 700		4 379				70 321		70 321	
FD credit CNR 3 ARS	506 396		279 113		154 960		382 243		382 243	
FD CPOM 3 ARS	1 200 714		473 287		9 152		736 579		736 579	
FD Rémunérations TH Aléa	296 838		9		7 716		304 545		304 545	
FD CPOM CD70	1 069 722		520 620		354 220		903 322		903 322	
FD EXO AIDES A DOM	91 267						91 267	91 267	91 267	91 267
FD RENOUVELLEMENT IMMO	532 634		19 911				512 722		512 722	
FD TRAVX ACCESSIBILITE	299 012		12 511				286 501		286 501	
FD INF A 45KE	384 458		189 302		221 118		416 274		416 274	
Contributions financières d'autres organismes			10 753		306 917		296 164		296 164	
Subv d'exploitat°-suite										
FD ARS UEMA GRAY					127 885		127 885		127 885	
FD-ARS CONSEILLER CTEES			10 753		129 032		118 279		118 279	
FD-CNR DIAG TERRITORIAL					50 000		50 000		50 000	
Ressources liées à la générosité du public	524 674		7 228		32 286		549 733	370 530	549 733	370 530
FD dons manuels	116 185		6 435		28 126		137 876		137 876	
FD Soins	37 959		793		4 160		41 327		41 327	
FD Donations MAS	2 871						2 871	2 871	2 871	2 871
FD Donations ESAT	11 475						11 475	11 475	11 475	11 475
FD Legs 2019	356 184						356 184	356 184	356 184	356 184
TOTAL	5 083 266		1 542 313		1 116 369		4 657 322	461 797	4 657 322	461 797

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



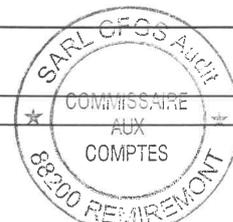
ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconst.gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prêts installation					
Autres provisions réglementées	2 231 690	45 525	484		2 276 731
TOTAL	2 231 690	45 525	484		2 276 731

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	84 900	276 500	84 900		276 500
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	4 071 611	224 284	234 452		4 061 443
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	292 192	838 000	108 000		1 022 192
TOTAL	4 448 703	1 338 784	427 352		5 360 135

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles	350 000		350 000		
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	670 389	15 540	4 751	1	681 178
Sur comptes clients	117 230	45 679	58 150		104 759
Autres provisions pour dépréciation	23 074	20 547	738	1	42 882
TOTAL	1 160 693	81 766	413 639		828 820
TOTAL GENERAL	7 841 085	1 466 075	841 475		8 465 686

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 144 050	298 091		
financières					
exceptionnelles		322 025	543 384		

Autres provisions pour risques et charges : la dotation de 838 K€ correspond à la provision pour travaux constituée sur les travaux de l'EANM Les Grillons, suite à la hausse du coût du projet.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



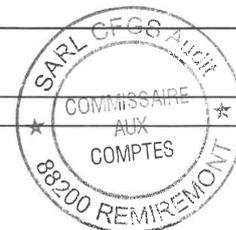
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	634 711	0	634 711
Autres immobilisations financières	82 849	82 849	
Clients douteux ou litigieux	121 130	121 130	
Autres créances clients	4 553 083	4 553 083	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	39 413	39 413	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	188 772	188 772	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	153 131	153 131	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	1 198 147	1 198 147	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	410 841	410 841	
Charges constatées d'avance	286 195	286 195	
TOTAL	7 668 273	7 033 562	634 711
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	88 310		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 204 547	372 811	1 050 759	1 780 977
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	9 559 411	1 473 250	4 277 884	3 808 277
Emprunts et dettes financières divers	5 418	5 418		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 777 488	2 777 488		
Personnel et comptes rattachés	3 661 285	3 661 285		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 857 477	3 857 477		
Impôts sur les bénéfices	14 784	14 784		
Taxe sur la valeur ajoutée	214 966	214 966		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	220 068	220 068		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	631 813	631 813		
Groupe et associés				
Autres dettes	425 223	425 223		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	831 787	831 787		
TOTAL	25 404 267	14 486 370	5 328 643	5 589 254
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 942 814			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Variation des fonds propres

1) Analyse du tableau de variation des fonds propres

Les réserves s'élèvent à 24 673 548 € au 31/12/2022 dont 19 809 461 € de réserves sous contrôle de tiers financeur.

Le report à nouveau s'élève à 616 391 € au 31/12/2022 dont 33 590 € de report à nouveau sous contrôle de tiers financeur.

Le résultat comptable s'élève à 462 091 € dont 455 210 € d'excédent sous contrôle de tiers financeur.

2) Réserves de compensation

L'association dispose de deux types de réserves de compensation

2.1/Réserve de compensation des déficits futurs

Issue d'excédents antérieurs sur les établissements en gestion contrôlée, elle est destinée à compenser d'éventuels déficits à venir.

-Au titre des financements CD70 :

Solde initial : 610 017€

Affectation de résultat 2021 : 83 800 €

Solde au 31/12/22 : 693 817 €

-Au titre des financements CD21:

Solde initial : 499 827 €

Dont Affectation de résultats antérieurs à la fusion conformément au CPOM signé : 499 827€

Solde au 31/12/2022 : 499 827€

-Au titre des financements ESAT BPAS

Solde initial : 269 575 €

Affectation de résultat 2021 : 82 487 €

Solde au 31/12/22 : 352 061 €

-Au titre des financements ONDAM:

Solde initial : 157 259 €

Affectation de résultats 2021 : -79 065 €

Solde au 31/12/22 : 78 194 €

-Au titre des financements du Siège :

Solde initial : 149 578 €

Affectation de résultats 2021 : -28 521 €

Solde au 31/12/22 : 121 056 €

2.2/ Réserve de compensation des charges d'amortissement futurs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Issue d'excédents antérieurs sur les établissements en gestion contrôlée, elle est destinée à compenser les charges d'amortissements futurs sur des investissements bien définis.

Solde initial : 1 329 019 €

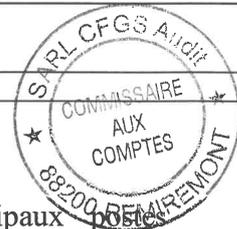
Affectation de résultats 2021 : -68 509 €

Solde au 31/12/22 : 1 260 510 €



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues pour les principaux postes d'immobilisations ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions gros oeuvre	Linéaire	30 à 60 ans
Constructions second oeuvre	Linéaire	10 à 25 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres de participation, intégralement constitués des apports de l'AGEI, sont composés des lignes suivantes :

- Capital initial de la SASU Les Jardins du CAT : 100 % du capital pour 7 622€
- Participation au capital de la SCA Dijon Céréales : 10 000 €
- Participation au capital de la SA SOGAMA Conseil : 24 500 €

Les titres immobilisés stagnent de 2021 à 2022 pour les titres de la caisse d'Epargne. Au 31/12/2022, nous avons 500 117 € de parts sociales de la caisse d'épargne.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

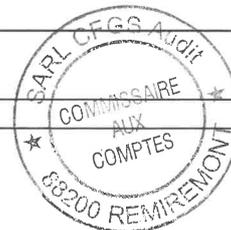
Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Concernant le stock de linge de l'EA blanchisserie mis en location, il est déprécié pour tenir compte de son usure en fonction de la date d'acquisition du linge. Le linge est totalement déprécié au bout de 4 ans hormis les gants et franges, dépréciés à 100 % dès la première année.

Les pourcentages de dépréciations sont les suivants par rapport à l'année d'achat :



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

N : 16 %
N-1 : 50 %
N-2 : 83 %
N-3 : 100 %

En valeur, la dépréciation du stock de linge s'élève à 679 k€ au 31/12/2022 (668 K€ au 31/12/21) pour un stock d'une valeur brute de 1 114 k€ (1 114 K€ en 2021).

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

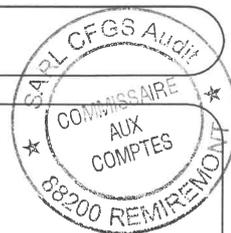
Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Rémunération des dirigeants

	Montant
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	270 777
des organes d'administration des organes de surveillance	
Total	270 777

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Effectif moyen

L'effectif moyen de l'Association Handy'Up pour 2021 est de 994 personnes dont la décomposition par catégorie socio-professionnelle est la suivante:

- Ouvriers : 235 personnes, 255 en 2021;
- Soin Rééducation : 41 personnes, 39 en 2021;
- Cadres santé : 29 personnes, 31 en 2021;
- Socio éducatif : 417 personnes, 402 en 2021;
- Equipes direction : 69 personnes, 65 en 2021;
- Administratif : 80 personnes, 76 en 2021;
- Tech. serv. généraux : 123 personnes, 128 en 2021.
- Total : 994 personnes, 997 en 2021.

Remarque, la décomposition des CSP a changé depuis 2022 à la suite de la mise en place de la BDESE, qui remplace entre autre le bilan social.

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat a été évalué :

- à partir de fiches de temps tenues individuellement par les administrateurs (2374 heures en 2022 contre 1850 heures en 2021)
- forfaitairement (7H, soit 2 demi-journées) pour les bénévoles ponctuels intervenant essentiellement pendant l'opération brioches. Le total des heures des bénévoles ponctuels est évalué à 4340 (4340 heures pour 2021)
- sur la base du SMIC avec les charges, sauf pour le Président, le Vice-Président, le Trésorier et le Secrétaire (total de 1725 heures contre 1210 heures en 2021), pour lesquels il a été pris en compte un indice 870 correspondant à un cadre classe 1 niveau 1(validé en CA du 23.11.2021).

Le montant total des contributions s'élève à 137 182 € en 2022 contre 124 130 € en 2021.

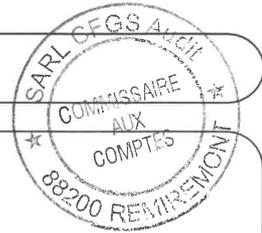
Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 45 825 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 45 825 €.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagements financiers

Engagements donnés

Des hypothèques ont été prises par les banques sur les bâtiments suivants :

1/ bâtiment de l'Entreprise Adaptée conditionnement/couture à Vesoul, en garantie d'un emprunt initial de 1 946 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/22: 0 €)

2/ bâtiment du Siège Social à Vesoul, en garantie d'un emprunt initial de 380 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/22 : 137 750 €)

3/ bâtiment de l'ESAT de Arc les Gray, en garantie d'un emprunt initial de 1 172 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/22 : 512 750 €)

4/ bâtiment de l'ESAT de Saint Sauveur, en garantie d'un emprunt initial de 1.500.000€, (capital restant à rembourser au 31/12/22 : 661 415 €)

5/ bâtiment correspondant à l'extension/réhabilitation de l'ESAT de Vesoul, en garantie d'un emprunt initial de 4 700 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/22 : 313 333 €).

6/ Bâtiment l'ESAT de Gevigney, en garantie d'un emprunt de 386 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/22 : 297 000 €).

Un privilège de prêteurs de deniers a été pris par la banque sur le bâtiment de l'EA activité blanchisserie, acquis fin 2011, pour 2 500 000 €, en garantie de 2 emprunts de 1 250 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/22 : 673 000€). Par ailleurs, une hypothèque a été prise à hauteur de 1 500 000 € en garantie de 2 emprunts de 750 000 €

(capital restant à rembourser au 31/12/2022 : 267 850 €).

Du matériel a été acquis au sein de l'EA blanchisserie (calandreuse,plieuse,tunnel de lavage,laveuse,...) à l'aide de deux emprunts de 900 000€ et 235 000€. Ces emprunts ont fait l'objet d'un nantissement portant sur l'ensemble du matériel.Le capital restant à rembourser au 31/12/2022: 11 750€.

Concernant les bâtiments du site de l'EA de Héricourt :

La 1ère phase fait l'objet des garanties suivantes :

Financement par 2 emprunts pour un montant initial de 2*1 188 500 € (capital restant à rembourser au 31/12/2022 : 1 047 256 €) et font l'objet des garanties suivantes :

- Un privilège de prêteurs de deniers à hauteur de 2 x 191 000 €, qui a été pris sur le terrain

- Une hypothèque a été prise pour le solde.

Pour la 2ème phase, les 2 emprunts sont débloqués à hauteur de 2*1 961 500 (capital restant à rembourser au 31/12/2022 : 1 129 311€), avec une garantie hypothécaire à 100%.

Les travaux d'accessibilité du foyer de Renève (21) ont été financés par un emprunt de 400 000 € pour lequel il a été accordé le nantissement d'un compte à terme de 200 000 € sur 5 ans (capital restant dû au 31/12/22 : 270 000€).

Engagements reçus



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

-Engagements reçus par les établissements Ex AGEI

-Foyer Marais (21) é emprunt

o Capital restant dû au 31/12/2022 : 26 979 €

-Foyer Buisson Rond (21) é emprunt

o Capital restant dû au 31/12/2022 : 12 644 €

-Foyer Mirebeau (21)

o Capital restant dû au 31/12/2022 : 101 459 €

-Foyer Bezouotte AVA (21)

o Capital restant dû au 31/12/2022 : 2 100 000 €

-Foyer Renève extension (21)

o Capital restant dû au 31/12/2022 : 18 330 €

-Foyer Renève extension (21) € et la commune de Renève pour 100 K€

o Capital restant dû au 31/12/2022 : 476 525 €

-Foyer Renève suppression 4 chambres doubles (21) é de communes du Mirebellois pour 50%

o Capital restant dû au 31/12/2022 : 270 000 €

-EHB reçus directement par les établissements Ex Adapei 70

Le Conseil Départemental de Haute-Saône et la ville de Lure ont cautionné à hauteur de 50% chacun, deux emprunts, pour un montant initial de 1 886 000 € dont le capital restant à rembourser au 31 décembre 2022, s'élève à 876 422 €, relative au financement de la reconstruction de la MAS de Lure.

Par ailleurs, le Conseil Départemental de Haute-Saône, ainsi que la ville de Vesoul, ont cautionné à hauteur de 50% chacun, un emprunt pour un montant initial de 1 000 000 € débloqué début 2015, pour le financement de la rénovation du bâtiment de la pédiatrie de l'ancien hôpital, qui abrite depuis le 1er janvier 2015 le Foyer de Vie de Vesoul. Le capital à rembourser au 31 décembre 2022 s'élève à 637 500 €.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, a été évalué à 4 061 K€ (montant brut avec 50% de charges sociales, sauf à l'Entreprise Adaptée, taux de charges sociales de 40%). La méthode utilisée est celle des " unités de crédit projetées ", conforme à la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité. Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour charges.

Il était de 4 071 K€ en 2021.

Sur ces 4 061 K€, seuls 2 271 K€ ont été présentés à l'ARS et aux départements. Le solde de la provision n'a pas encore été financé par ces autorités administratives (1 790 K€).



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SASU Les Jardins du CAT	186 069	100	17 351
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	23 270	60 A 62
- TAXE	714	63
- CHARGES DE PERSONNEL	5 053	64
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 765	67
- ENGAGEMENTS A REALISER	3 255	68
- DOTATION AUX AMORT.	171	68
- TAXE FONCIERE ET EFFORT A LA CONSTRUCTIO	94 502	63
-		
-		
-		
Total	55 616	
Produits		
- SUBVENTION D'EXPLOITATION	32 727	74
- AIDES AUX POSTES	16 584	74
- PRODUITS DE TARIFICATION	8 543	73
- AUTRES PRODUITS	342	75
- PRODUITS EXCEPTIONNELS dont QP subv viré	10 846	77
- TRANSFERT DE CHARGES	13 140	79
-		
-		
-		
-		
Total	16 728	

Groupe associatif Handy'Up

4, Rue Isle de Beauchaine
BP 60105
70002 VESOUL Cedex

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31/12/2022

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec les cadres dirigeants et directeurs d'établissement

- **Rémunération**

L'association considère que les cadres salariés de l'association et les directeurs d'établissements exercent sous le contrôle du conseil d'administration et que le contrat de travail du directeur général et des directeurs généraux adjoints constitue une convention courante, non significative pour les deux parties et conclue à des conditions normales. Ces contrats ont fait l'objet d'une communication détaillée aux membres du conseil d'administration du 25 avril 2023.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec les membres de l'Association et administrateurs

- **Frais de déplacements remboursés sur justificatifs**

Au titre de l'exercice 2022, votre association a remboursé sur justificatifs des frais de déplacements à ses administrateurs pour un montant total de 9 883 €.

Les abandons de frais par des administrateurs se sont élevés à 439 € sur 2022.

Fait à Remiremont,
Le 14 Juin 2023

CFGS AUDIT



Cécilia MOUGEL
Commissaire aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de l'Est



Anne-Christine FRERE
Commissaire aux comptes associée
Inscrite à la Compagnie Régionale de l'Est